

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD138

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 57

À l'alinéa 1<sup>er</sup>, substituer aux références et au mot :

« L. 253-15, L. 253-16 et L. 254-12 »,

les références et le mot :

« L. 253-15 et L. 253-16 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence, l'article L. 254-12 du code rural et de la pêche maritime comprenant d'ores et déjà un paragraphe I.